

Commission « Formation - enseignement supérieur »

Rapporteurs : Mme Françoise BOUJARD, M. Jean-Marc CLERY et Mme Nadia LAPORTE

## Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Orientations pour le schéma directeur immobilier des lycées publics »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les nécessités d'intervention sur le patrimoine immobilier des lycées sont multiples et le Conseil régional y consacre en moyenne 80 M€ chaque année. Le schéma directeur immobilier des lycées publics sera le cadre stratégique de référence qui fixe les orientations fondamentales d'aménagement et de développement de ce patrimoine pour les prochaines années. Il traduit la vision à 10 ans de la stratégie immobilière et complète les plans à 2 ans des opérations à initier.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER partage les objectifs affichés par le Président du Conseil régional :

- offrir les meilleures conditions pour la réussite des jeunes breton.ne.s et les meilleures conditions de travail pour les différents personnels ;
- adapter les interventions aux évolutions substantielles concernant en particulier le numérique, la réglementation sur les aspects énergétiques et sur l'accessibilité et les exigences de confort d'usage et de maintenance, notamment pour les agents.

Cependant, s'agissant de ces évolutions, il souligne qu'il ne faut pas oublier ce qui concerne la mise en sécurité des établissements et que les exigences de confort d'usage et de maintenance concernent tous les usagers. Il s'étonne par ailleurs que l'évolution de la démographie lycéenne ne soit pas mentionnée ici au titre des évolutions substantielles, alors que celle-ci doit être au cœur de la programmation pour le bâti.

Le CESER approuve la mise en place d'une vision prospective à 10 ans de l'évolution du patrimoine immobilier afin de permettre une vision claire de la stratégie poursuivie et des priorités retenues. Cette vision traduite dans un schéma directeur permettra d'inscrire les opérations à court et moyen termes dans un cadre discuté et validé collectivement.

Le schéma a été mentionné dans le bordereau d'octobre 2015 sur le PPI et le Plan d'action 2015-2016. Le CESER avait remarqué alors que si la programmation à moyen-long terme des actions est nécessaire, il faudra s'assurer de sa réalisation effective au fur et à mesure des différents plans d'action. Ce schéma devra faire l'articulation entre, d'une part, ce qui relève de l'entretien-rénovation du cadre bâti, et, d'autre part, ce qui relève des adaptations rendues nécessaires par l'évolution des formations et/ou de la population lycéenne. Sur ce dernier point le CESER encourage une nouvelle fois le Conseil régional à anticiper la poussée démographique. Le bordereau d'octobre 2015 avait souligné à juste titre le besoin de quatre nouveaux lycées d'ici 10 ans et notamment la nécessité de construire un deuxième lycée d'ici 2025 dans le bassin rennais.

Concernant le « comité de pilotage », le CESER souhaiterait en connaître la composition, et avoir des précisions en particulier au sujet de la place réservée aux représentants des personnels, des parents et des élèves. Il se demande également quelle sera la place des parents et des enseignants dans les champs de consultation et de concertation

ouverts ? Il rappelle la nécessaire cohérence du programme d'investissement du Conseil régional avec les programmes d'investissement des Conseils départementaux.

Il se félicite de voir mis en place un travail d'inventaire des données récoltées depuis des années au cours des nombreuses enquêtes menées par le Conseil régional. Les graphiques présentés en annexe montrent qu'il y a urgence à mettre en place une politique ambitieuse pour les lycées bretons sur les aspects de conformité réglementaire, d'isolation, de rénovation et de développement du bâti. En matière de capacités d'accueil (Cf. l'annexe 2), le CESER observe que si seule une dizaine d'établissements est effectivement repérée « en tension » en raison de surfaces disponibles insuffisantes pour satisfaire aux besoins pédagogiques actuels, il faut ajouter plus d'une vingtaine d'établissements (dits de « Classe2 ») qui ne seraient pas en capacité d'accueillir des effectifs supplémentaires. Au vu de l'écart admis par l'annexe 2 entre les excédents de surfaces disponibles théoriques et la réalité des établissements, le CESER engage le Conseil régional à entreprendre rapidement une vérification exhaustive des surfaces effectivement disponibles pour les besoins pédagogiques.

S'il est conscient de la nécessité de définir des priorités et d'optimiser les dépenses, il se demande cependant si le budget prévu, vu l'état actuel du patrimoine immobilier, les nécessaires adaptations des capacités d'accueil et les évolutions des formations, n'est pas sous-dimensionné par rapport aux objectifs affichés.

Il s'étonne qu'aucun diagnostic n'existe en ce qui concerne l'état des réseaux informatiques des établissements. Le bon fonctionnement de ces réseaux est pourtant une condition indispensable pour la réussite de l'ambition affichée et partagée par le CESER de développer la culture numérique. Dans les travaux réalisés en 2015 et 2016 seulement deux établissements ont été concernés par des opérations sur les réseaux globaux d'établissement.

Le CESER s'étonne également que les données sur les disciplines optionnelles, les enseignements d'exploration ou de spécialité proposés par les établissements ne soient pas disponibles. En effet, ces données sont connues du Rectorat. En tout état de cause, les travaux dans le cadre des groupes de travail prévus devront permettre le recueil de ces informations, ainsi que l'identification des besoins au plus près de la réalité des établissements.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement, au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- la constitution du comité de pilotage
- les priorités retenues et le niveau d'atteinte des objectifs affichés

## Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne Orientations pour le schéma directeur immobilier des lycées publics

Nombre de votants : 102

Ont voté pour l'avis du CESER : 101

Valérie FRIBOLLE (CCIR), René LE PAPE (CCIR), Jean-François LE TALLEC (CCIR), Dominique LECOMTE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Edwige KERBORIOU (CRAB), Jacques JAOUEN (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Michel GUEGUEN (CRMA), Emmanuelle TOURILLON (CRMA), Patrick CARE (UE-MEDEF), Béatrice COCHARD (UE-MEDEF), Christine LE GAL (UE-MEDEF), Jean-Bernard SOLLIEC (UE-MEDEF), Serge LE FLOHIC (UPA), Lucien TRAON (CGPME), Didier LUCAS (Par accord FRSEA-CRJA), Franck PELLERIN (Par accord FRSEA-CRJA), Thierry MERRET (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Elisabeth HERVE (Par accord FRCIVAM-IBB), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Gérald HUSSENOT (CRPMEM), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Hervé JENOT (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud ), Philippe LE ROUX (UNAPL), Sylvère QUILLEROU (CNPL), Joëlle DEGUILLAUME (Par accord entre les Unions régionales des professionnels de santé URSP), Jean-Philippe DUPONT (Par accord SNCF-RTF-EDF-ERDF-RTE-GDF-SUEZ-La Poste), Sylvie GUILBAUD (Par accord UDES-UNIFED), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Patrick JAGAILLE (CFDT), Chantal JOUNEAUX (CFDT), Véronique LAUTREDOU (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Marie-Pierre SINOUE (CFDT), Joël SIRY (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Patrice BOUDET (CGT), Jean Edmond COATRIEUX (CGT), Claudine CORNIL (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Danièle KERJAN (CGT), Françoise LE LOARER (CGT), Thierry LENEVEU (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Marie-France THOMAS (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Joël JOSSELINE (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Pierre EUZENES (CFTC), Catherine TANVET (CFE-CGC), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marc CLERY (FSU), Lionel LE BORGNE (URAF), Annie GUILLERME (URCIDFF), Nadia LAPORTE (FCPE), Isabelle TOXE (Par accord URAPEI-CREAI), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), François HERVIEUX (Par accord CLCV-UFC - Que choisir), Michel MORVANT (Union régionale des PACT-ARIM et Habitat et développement en Bretagne), Hervé LATIMIER (Kevre Breizh), Patrice RABINE (Théâtre de Folle Pensée), Alain LE FUR (UNAT), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Jean-Emile GOMBERT (Par accord entre les Universités de Bretagne), Alain CHARRAUD (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Yann-Hervé DE ROECK (FEM), Bertrand LAOT (Union régionale de la Mutualité française), Didier GILBERT (Par accord CPAM-CAF-RSI-MSA), Bernard GAILLARD (CRSA), Zoé HERITAGE (IREPS), Léa MORVAN (CRIJ), Yannick HERVE (CRAJEP), Marie-Pascale DELEUME (Association Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Association Eau et rivières de Bretagne), Daniel PIQUET-PELLORCE (Bretagne vivante), Alain THOMAS (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Yves MOELO (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Chantal BEVILLON (Personnalité qualifiée), Frédérique BONNARD-LE FLOC'H (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Pauline PAOLI (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 1

Guylaine ROBERT (APEL)

**Adopté à l'unanimité**



## Intervention de Mme Gaëlle URVOAS Comité régional CGT de Bretagne

L'ampleur des travaux à réaliser par le Conseil régional concernant les lycées publics justifie pleinement l'élaboration d'un schéma directeur. Rappelons que plusieurs défis sont à relever dans les années à venir dont la construction de deux nouveaux lycées (Liffré et Ploërmel), la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des établissements.

Tout comme le CESER, la CGT partage les orientations définies par le Conseil régional. Elle tient à dire combien elle apprécie l'objectif du Conseil régional de garantir de bonnes conditions d'accueil et de travail aux élèves et aux différentes catégories de personnel.

Elle rappelle que le personnel TOS ( Techniciens/nés Ouvriers/ières de services) est indispensable au bon fonctionnement des établissements scolaires et que ces personnels doivent être en nombre suffisant pour remplir leurs missions.

Le CESER l'a mentionné à plusieurs reprises dans ses avis. Il souhaiterait que le Conseil Régional anticipe autant que possible les évolutions démographiques. La dynamique de croissance de population autour du bassin rennais laisse en effet penser qu'un nouveau lycée sera nécessaire à l'horizon 2025.

La CGT partage les interrogations du CESER sur la composition du Comité de Pilotage et demande que les représentants des personnels Éducation nationale et de la Région y soient représentés ainsi que les associations de parents d'élèves et les représentants élus des lycéens.



## Intervention de M. Jean-Marc CLERY FSU Bretagne

La FSU se reconnaît globalement dans l'avis du CESER, avec toutefois un scepticisme plus marqué s'agissant de la capacité de réalisation des objectifs affichés par la région. En effet, si on ne peut que saluer l'annonce d'une stratégie « repensée », reste que les problématiques comme les démarches envisagées pour y répondre, sont peu ou prou les mêmes que celles qui ont déjà été présentées à maintes reprises. Quant à l'état des lieux des établissements, là encore, si le travail d'inventaire des différentes données de terrain recueillies est le bienvenu, on en déduit cependant avec une certaine inquiétude que cela n'avait encore pas été le cas durant toutes ces années alors qu'on n'avait cessé de nous en parler !

Or c'est peu de dire que l'impatience des acteurs sur le terrain est grande, à la fois du fait des objectifs non atteints et des projets d'interventions régulièrement reportés tandis que la qualité du bâti se dégrade - mais aussi parce que de nombreux lycées publics constatent l'insuffisance de leurs capacités d'accueil pour répondre aux évolutions démographiques, cela dans un contexte qui, une fois de plus n'est pas celui d'une *complémentarité* avec le réseau privé confessionnel, mais d'une concurrence des plus inamicales.

Aussi n'est-on guère rassuré pour la suite lorsqu'on constate que des lycées de dimension conséquente, comme par exemple La Fontaine des Eaux à Dinan, n'apparaissent pas dans le document Annexe censé répertorier les « établissements en tension » - celui-ci déclarant, un peu vite, qu'il ne s'agit « *que de petits établissements* ». Or, dans ce secteur des Côtes d'Armor, les prévisions annoncent une montée d'effectifs jusqu'en 2020 et une croissance démographique de +1,6% comparable au pays de Rennes - l'arrivée de migrants, ici comme ailleurs, n'étant, au passage, jamais envisagée, alors qu'aujourd'hui c'est une perspective qui doit être très sérieusement prise en compte.

Dans un secteur comme le pays de Vannes où la poussée des effectifs est et sera aussi particulièrement forte, le sous-dimensionnement des établissements publics et l'écart persistant entre leurs capacités d'accueil réelles et théoriques placent de fait le réseau public en situation de faiblesse face au réseau privé confessionnel qui, lui anticipe fort bien ces évolutions en se réorganisant - comme c'est actuellement le cas semble-t-il entre le lycée N-D le Ménimur et le collège de St Avé.

Quels seront concrètement les engagements de la région pour le développement des lycées publics dans ce secteur de l'est-Morbihan où, depuis des années, la politique du département est de favoriser l'implantation de collèges privés catholiques, à St Avé, à Theix - l'enseignement public s'étant vu, quant à lui, refuser plusieurs fois la construction d'un collège ? En une décennie, la part relative du réseau privé en collèges a ainsi augmenté de plus de 3pts dans ce département, alors que là où les deux réseaux sont présents, comme dans le secteur lorientais, ou à Plescop, l'enseignement public enregistre, comme dans les autres départements, une bonne dynamique.

La politique régionale des lycées ne peut donc pas se borner à gérer uniquement le volet matériel du bâti. Et de ce point de vue, les programmes de construction des deux futurs lycées bretons permettent déjà de saisir les enjeux. Ainsi lors du comité de pilotage pour le futur lycée public de Ploërmel qui a eu lieu le 14 juin dernier, on a pu voir comment le réseau privé local a argué de la « *complémentarité des réseaux* » pour tenter de limiter l'éventail des formations que devra proposer le futur lycée public, alors que l'attente des familles va vers un service public d'éducation en capacité de répondre aux besoins des élèves par une offre de formation diversifiée.

Présent à ce comité, le rectorat a souligné un déficit de plus de 6pts au regard de la moyenne académique pour l'orientation vers les filières générales et technologiques dans le bassin de Ploërmel. Cet écart renvoie aux politiques menées par l'enseignement privé confessionnel.

Deux éléments de conclusion pour la FSU : premièrement la question des évolutions démographiques en Bretagne ne peut pas se borner au seul bassin rennais et il convient d'avoir une perspective régionale ; deuxièmement cette perspective doit certes prendre en compte les constats d'évolution et les prévisions démographiques à l'horizon des deux prochaines décennies, mais aussi, les « variables politiques » telles que les choix faits ou à faire, en matière d'évolution des formations, d'élévation des qualifications, d'égalité territoriale - ou encore la priorité, accordée ou non, au développement du service public d'éducation dans nos territoires.

Au-delà de toute programmation technique, si nécessaire soit-elle, il s'agit de donner une orientation politique. Sur ce plan, notre fédération a des propositions à faire, aujourd'hui étayées par les résultats d'un travail mené durant deux ans en partenariat avec le laboratoire de géographie « *Espaces & Sociétés* » (ESO) de l'université de Rennes 2, travail de prospective sur la démographie scolaire en Bretagne. Cette étude est aujourd'hui achevée et donnera lieu à deux publications à la rentrée 2016. Le CESER ainsi que l'exécutif régional seront conviés à leur présentation.